

SAINTE-BARBE

Conseil municipal du 15 septembre 2017 :

Travaux et schéma de mutualisation au centre des débats

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Christian Perrin.

En ouverture, le maire a rappelé qu'en 2015, 104 communes mosellanes impactées par la sécheresse, parmi lesquelles Sainte-Barbe, avaient fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Mais comme 100 autres communes qui avaient été déboutées, Sainte-Barbe a rejoint un collectif pour tenter un recours contentieux contre cette décision. Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à ester en justice en ce sens.

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique en cours de réalisation sur le territoire, le conseil a autorisé la signature d'une convention avec URM pour utiliser les supports aériens des réseaux publics de distribution d'électricité.

Après avoir pris connaissance des offres, le Conseil Municipal confirme le choix de la commission d'ouverture des plis et retient l'entreprise ERTP, pour l'enfouissement des réseaux secs rue Brondex et place Claude-Baudoche. Le maire a indiqué que les travaux en cours devraient encore s'étaler sur trois semaines environ. Les élus ont décidé d'un réaménagement végétalisé et fleuri du terre-plein central de la place Claude-Baudoche. Christian Perrin a relancé le projet de mise en sécurité des quatre villages en annonçant la tenue prochaine de réunions de quartier pour échanger sur différentes options d'aménagement.

Le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Retonfey.

Les élus ont émis un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services de la communauté de communes Haut Chemin Pays de Pange. Mais la commune se réserve le droit de choisir les domaines de mutualisation. Le schéma décline en effet toute une série de services aujourd'hui assurés par les communes : entretien des chemins et routes communales, des espaces verts, contrôle des aires de jeux, groupements de commandes mais aussi mutualisation des moyens humains. Le conseil sera vigilant à ce que cette mise en commun des moyens matériels et humains entraîne effectivement des économies de fonctionnement.

Cette décision a suscité le débat sur les moyens financiers des communes à la suite de la suppression annoncée de la taxe d'habitation et de la réserve parlementaire. A l'exemple des chantiers en cours, les élus s'interrogent car la commune aura toujours besoin d'investir pour ses travaux de voirie, enfouissement des réseaux ou entretien du patrimoine communal.

Les élus ont pris acte de la date retenue pour le repas annuel des anciens, fixé au 26 novembre.

Légende photo : Le projet de réaménager le terre-plein place Baudoche.